

Depuis le 1er Novembre 2021, chaque année, sur la période hivernale du 1er novembre au 31 mars.



OÙ?

Les massifs montagneux concernés sont les suivants :

Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien, sur un total de 48 départements.

Les préfets des départements concernés* définiront par arrêté, les communes à inclure, et les routes ou sections à exclure.

* Selon le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs, version consolidée au 3 avril 2018, les départements concernés sont : Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire de Belfort, Corse-du-Sud et Haute-Corse.

PNEUS MICHELIN
DES PERFORMANCES FAITES POUR DURER





COMMENT S'ÉQUIPER ?

Les équipements conformes pour les véhicules légers, utilitaires ou camping-cars :

- ✓ 4 pneumatiques MICHELIN Toutes Saisons ou Hiver (sur au moins 2 roues de chaque essieu).
- ✓ Dispositifs MICHELIN antidérapants amovibles sur au moins deux roues motrices.

COMMENT RECONNAÎTRE UN PNEU CONFORME « LOI MONTAGNE » ?

Il existe deux marquages: 3PMSF (3 Peak Mountain Snow Flake) et M+S (Mud & Snow). Ces marquages sont visibles sur le flanc des pneus concernés.



Marquage délivré par un laboratoire certifié, qui garantit un niveau de performance minimum de sécurité et de mobilité sur neige.



Auto-certification du manufacturier dont les performances en conditions hivernales ne font pas l'objet de tests.

Les obligations liées à la **Loi Montagne**

Depuis le 01/11/2021





À partir du 01/11/2024



LES SOLUTIONS MICHELIN

Pour votre sécurité et votre confort, les pneus Hiver tout comme les pneus Toutes Saisons MICHELIN sont certifiés 3PMSF.

GAMME MICHELIN CROSSCLIMATE

Pour rouler en toute sérénité, toute l'année, même en conditions hivernales occasionnelles.



GAMME MICHELIN ALPIN

Un haut niveau de motricité pour affronter les hivers les plus difficiles.

PNEUS MICHELIN DES PERFORMANCES FAITES POUR DURER

